



Cahier des charges

La Boutique éphémère

Mesnil-sur-Iton

1) À l'initiative

La Boutique éphémère est une initiative de la Mairie de Mesnil-sur-Iton.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au 02 32 34 50 37.

Adresse e-mail : contact@mesnils-sur-iton.fr

2) Objectifs

La municipalité de Mesnil-sur-Iton a ouvert une boutique éphémère dans le but de redynamiser le centre-ville, d'attirer de nouveaux visiteurs et de soutenir l'artisanat local ainsi que les créateurs.

Ce projet vise à :

- **redynamiser le centre-ville** en attirant une nouvelle clientèle et en créant une animation commerciale supplémentaire,
- **soutenir l'artisanat local et les créateurs**, en leur offrant une vitrine pour présenter et vendre leurs produits,
- **éviter la concurrence directe** avec les commerces déjà installés, afin de préserver l'équilibre commercial local,
- **tester de nouveaux concepts** et permettre à des porteurs de projet de se lancer dans des conditions favorables,
- **favoriser la diversité commerciale** pour répondre aux attentes des habitants et des visiteurs,
- **permettre le partage du local** : deux commerçants complémentaires peuvent occuper ensemble la boutique, favorisant ainsi la mutualisation et la complémentarité des offres.

Pour rendre ce projet possible, la municipalité a investi 257 000 € dans la rénovation complète d'une ancienne boulangerie, transformée en un local moderne et fonctionnel, prêt à accueillir les futurs commerçants et créateurs.

3) Description du local

Adresse : 5 place du vieux Marché, 27240 Mesnils-sur-Iton

Superficie totale : 57,5 m²

- Espace de vente : 27 m²
- Arrière-boutique : 14,5 m²
- Réserve fermée : 7,5 m²
- Hall : 7 m²
- WC : 1,5 m²

Équipements inclus : électricité, eau, sanitaires, vitrine, chauffage électrique.

Équipements non inclus : mobilier, appareils électriques, frigos, chambres froides.

Le local est loué vide.

État : Local rénové en 2025, mis à disposition en l'état.

4) Conditions d'exploitation

a) Durée d'occupation

Périodes proposées : occupation possible par périodes de 1 à 6 mois maximum.

Installation/désinstallation : le commerçant peut s'installer dès la première heure du bail et doit libérer les lieux à la dernière heure.

b) Conditions financières

Loyer : le loyer est fixé à 350 € par mois (non assujetti à la TVA), à régler en fin de mois.

Charges à la charge du commerçant : électricité, eau, assurance, achat de matériel ou matières premières, et tous frais liés à l'activité.

Dépôt de garantie : aucun dépôt de garantie n'est demandé.

Communication : accès gratuit aux supports de communication de la commune.

c) Exploitation et obligations

La municipalité souhaite que les jours et horaires d'ouverture soient au minimum les suivants :

- mardi matin (horaires du marché)
- jeudi, vendredi, samedi (journée entière)
- dimanche matin

Les horaires précis sont à proposer par le commerçant.

Assurance : le commerçant doit fournir une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle et les risques liés à l'occupation du local.

Sécurité et accessibilité : respect des normes incendie et accessibilité ERP 5ème catégorie.

Propreté : le commerçant doit maintenir le local propre et le restituer dans l'état initial.

5) Candidature et sélection

a) Profils recherchés

Qui peut candidater ? Artisans, commerçants, créateurs, micro-entrepreneurs, associations à but commercial.

Exclusions : commerces déjà présents dans la commune, professions libérales (sauf artistes), activités illicites.

Immatriculation : être inscrit au RCS ou au Répertoire des Métiers (ou en cours d'immatriculation).

Assurances : fournir les attestations demandées.

b) Dossier de candidature

Le dossier doit contenir :

- La fiche de candidature complétée
- Des photos des produits et/ou de la scénographie envisagée
- Un extrait Kbis ou une attestation d'immatriculation
- Une attestation d'assurance (ou un engagement à la fournir avant entrée dans les lieux)

c) Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées selon :

| Critères | Pondération |
|--|-------------|
| Originalité et innovation du concept | 30% |
| Qualité des produits et savoir-faire (fait-main, circuit court, etc.) | 30% |
| Viabilité du projet (capacité à animer le lieu, horaires proposés) | 20% |
| Adéquation avec les objectifs de la municipalité (dynamisme, accessibilité des tarifs) | 20% |

6) Processus de sélection et calendrier

a) Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures : 27 avril 2026

Notification des candidats retenus : mi-mai 2026

Signature de la convention d'occupation avant entrée dans les lieux au 1^{er} juin 2026.

b) Dépôt du dossier :

- par courrier à l'accueil de la Mairie
- ou par e-mail à l'adresse : contact@mesnils-sur-iton.fr

Les dossiers doivent être déposés ou envoyés par e-mail le lundi 27 avril 2026 au plus tard.

c) Commission de sélection :

La commission de sélection sera composée d'élus municipaux et de représentants des commerçants.

7) Annexes

Fiche de candidature

Plan du local



Fiche de Candidature Boutique Éphémère, Mesnils-sur-Iton

Date-limite de dépôt : lundi 27 avril 2026

À compléter et à joindre à votre dossier de candidature.
Merci d'adresser votre dossier à contact@mesnils-sur-iton.fr
ou de le déposer à l'accueil de la Mairie.

1) Informations sur le candidat

Nom / Raison sociale :

Prénom (si personne physique) :

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Statut juridique (auto-entrepreneur, SARL, association, etc.) :

Numéro SIREN / SIRET (ou en cours d'immatriculation) :

2) Présentation du projet

Nom du projet ou de la marque (si applicable) :

Description détaillée des produits ou services proposés :

Positionnement (originalité, complémentarité avec l'offre locale, etc) :

Photos des produits et/ou de la scénographie envisagée (à joindre au dossier).

3) Motivations

Pourquoi souhaitez-vous vous implanter à Mesnil-sur-Iton ?

Quels sont vos objectifs pour cette boutique éphémère ?

4) Période d'occupation souhaitée

Date de début souhaitée :

Durée souhaitée (entre 1 et 6 mois) :

5) Engagements et pièces à joindre

- Extrait Kbis ou attestation d'immatriculation (ou preuve de démarche en cours)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (ou engagement à la fournir avant l'installation)
- Photos des produits et/ou de la scénographie
- Présentation détaillée du projet/concept

6) Signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et m'engage à respecter le cahier des charges de la Boutique éphémère de Mesnil-sur-Iton.

Fait à :

Le :

Signature :



Plan - Boutique éphémère

RUE

Espace de vente
27 m²

RUELLE

WC
1,5 m²

Arrière-boutique
14,5 m²

Réserve
7,5 m²

